



Université
de Bretagne-Sud

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 21 JUIN 2013

Délibération n° 62-2013

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'ouverture de la licence « Assistant export trilingue » en alternance.

Membres en exercice : 27 membres

Votes : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée.



Visa du Président

Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Projet Licence Professionnelle Assistant Export Trilingue

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 24 juin 2013

Document
mis en ligne le :

17 JUIL. 2013

www.univ-ubs.fr

Contexte :

Dans son rapport d'évaluation portant sur la Licence Professionnelle « Assistant Export Trilingue » (datant d'avril 2012), l'AERES recommande :

(...) Etant donné la forte implication de la profession, il faut réfléchir à un fonctionnement par alternance incluant de l'apprentissage ou des contrats de professionnalisation. La mise en place de la formation par alternance peut se faire sur un site pilote. (...)

Une éventuelle alternance fut discutée au conseil de perfectionnement de la LPAET (juin 2012). Les membres de ce comité ont, à l'unanimité, approuvé l'idée de lancer l'alternance en LPAET à partir la rentrée de septembre 2013 à l'Université de Bretagne Sud, (aussi dans un des deux établissements partenaires, l'UCO de Guingamp) ;

L'ADEFOPE qui prend en charge les formalités administratives et financières liées au contrat de professionnalisation a également approuvé l'idée de l'alternance LPAET à l'UBS à partir la rentrée 2013.

L'année de formation 2013/2014 a été pensée en fonction des différents paramètres à prendre en compte tout en respectant l'aménagement de la maquette actuelle.

Les modalités proposées pour la LPAET à partir la rentrée 2013/23014

Suite à des recommandations de l'AERES ainsi qu'après avoir discuté avec des entreprises exportatrices, nous optons pour des modalités suivantes :

1) La maquette 2013/2014 qui portera l'alternance reprend la structure de la maquette existante :

- 2 semestres
- 6 UE par semestre (dont 5 UE théoriques et 1 UE pratique)

- La réglementation régissant le contrat de professionnalisation et son financement par les OPCA prévoit comme durée pour la formation universitaire 25% du temps de travail sur l'année (contrat de professionnalisation visée : 1 an). Nous proposons donc de réduire le nombre d'heures de cours de 495h à **449h** (+ les heures d'examen qui doivent être incluses dans des semaines de formation : 9h/sem1 + 13h/sem2 = 22h réparties sur 4 jours = EX dans le fichier .pdf V2Alternance_Planning...) = **471h en tout**

- Le document .xls joint (Alt_LPAET...) vous montre de quelle façon les heures ont été réduites (par matières). (la LV3 ne fera pas partie du programme, car les étudiants alternants ne pourront participer qu'à 6 des 9 séances ; en plus, le vendredi serait « bloqué » à partir de 10h (les LV3 – offre transversale LEA/LLSHS - ont lieu les vendredis entre 10h et 17h).

- pour s'adapter à ce nouveau fonctionnement pédagogique, nous proposons de prévoir **4 examens écrits au premier semestre** (Techniques du commerce international – Marketing – les risques financiers – droit du commerce international) et **6 au second** (Anglais – Espagnol/Allemand – Techniques du commerce international – Marketing – les risques crédit et assurance – informatique + soutenance projet tuteuré); les autres matières sont validées à travers un contrôle continu. Ce fonctionnement équilibré permet à la fois

d'évaluer en permanence le progrès des étudiants et donne toutes les chances aux étudiants alternants de pouvoir maîtriser la charge de travail conséquente (35h en entreprise – et entre 32h à 35h de cours /semaine) et de réussir les différents contrôles continus et examens.

2) Pour la répartition des semaines ont été pris en compte les paramètres suivants :

- le calendrier de l'Université de Bretagne Sud, en l'occurrence celui du département LEA, avec les semaines des vacances (ces semaines doivent être des semaines passées en entreprise).
- La crédibilité auprès des entreprises en proposant un EDT de formation cohérent et compatible avec les objectifs de formation en entreprise tout en favorisant la réussite des étudiants.
- La situation géographique des entreprises exportatrices (on ne peut pas se limiter au bassin lorientais, -avec un rayon d'env. 50km : les quelques entreprises en question sont trop sollicitées par les demandes de stage/alternance ; à prendre en compte aussi que les étudiants du Master 2 « responsable du développement à l'international » visent les mêmes entreprises; il fallait donc opter pour un territoire plus large : le grand Ouest et les grandes villes facilement joignables en train).
- Rendre possible la mutualisation des cours d'allemand (mutualisation avec des cours en MI RDI).

3) Le planning pour les cours à l'Université de Bretagne Sud mis en place à la rentrée 2013 :

7 semaines au semestre 1 – 7 semaines en semestre 2 (voir document .pdf joint).

Un seul planning réunissant des étudiants alternants et ceux en version « initiale » faisant un stage à la fin de la formation (début avril).

Nous avons opté pour cette version mixte afin de ne pas écarter les candidats qui souhaitent faire un stage à l'étranger.

Cette formule mixte tient donc compte à la fois des exigences en terme de nombre de candidats, en terme de pertinence pédagogique tout en favorisant une insertion professionnelle aussi importante que les années précédentes.

A l'heure actuelle (10 mai) : 10 candidats acceptés en alternance – dont 2 avec une entreprise ; les candidats n'ayant pas trouvé d'entreprise pour l'alternance passeront automatiquement en formule « initiale » avec un stage d'au moins 3 mois à effectuer à partir de début avril (ou plus tôt, si le lieu de stage le permet).

Les entretiens de sélection des candidats en « initiale » auront lieu fin mai ; nous retiendrons env. 10 candidats.

Un programme de **prise en charge des étudiants en initiale** (entre 10 et 15, selon les estimations) a été prévu :

Semestre 1 : (16 septembre – 20 décembre) : 6 semaines à couvrir :

Semestre 2 : (5 janvier – 14 mars) : 5 semaines à couvrir :

- a) **Evaluation des compétences de recherche d'entreprise** (pour le projet tuteuré et le stage) des candidats en initial. Le service SUIOIP participe à cette évaluation (CV, lettre de motivation, simulation d'entretien de sélection).
- b) **Mise à niveau des connaissances liées au monde de l'export.**
Lecture de la presse spécialisée (MOCI, Bretagne Economique, Journal des Entreprises...); fiches de lecture à établir.
- c) **Participation à des cours (en LLSHS- en tant qu'auditeur libre) pour combler des lacunes détectées par les enseignants lors des cours en septembre.**
- d) **Les enseignants peuvent donner des travaux pour les semaines sans cours si le besoin d'approfondissement est jugé favorable à l'apprentissage.**
- e) **Participation –en tant qu'auditeur libre - à des cours de LV3 le vendredi.**
- f) **Veille informationnelle – activité export en Bretagne.**
Fichier commun à compléter avec des entreprises + projets relevés dans la presse ; à alimenter par tout le groupe tout au long de l'année.
- g) **Recherche d'une entreprise pour mener un projet tuteuré en groupe** (soutenance : début avril 2014) – les étudiants en alternance se présentent également à cette soutenance. Leur projet tuteuré : une mission à approfondir pour l'entreprise qui les accueille (à définir avec le tuteur en entreprise).
- h) **Projet tuteuré à mener à l'UBS pendant les semaines libres.**
- i) **Visite(s) d'entreprise exportatrice de la région.**
- j) **Recherche de stage (avec accompagnement).**
- k) **D'autres propositions venant de l'équipe pédagogique.**

L'objectif de ce programme : rendre les étudiants en « initiale » aussi opérationnels et adaptés à l'entreprise que les alternants.

Afin de conférer à ce programme d'accompagnement l'importance nécessaire, les étudiants concernés seront amenés à

- élarger chaque jour de leur présence (au secrétariat)
- tenir un carnet de bord traçant les activités menées
- rencontrer le responsable de la formation d'une façon régulière.

Le responsable de la formation va encadrer l'accompagnement, en collaboration avec le service SUIOIP, et avec l'éventuelle aide ponctuelle des collègues.